

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « LE TRÉSOR DES CORSAIRES »

NOR : FDJJ1808470X

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES » seront, en principe, possibles à compter du 16 mai 2018. Si la date du 16 mai 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

Article 2
Participation aux jeux « LE TRÉSOR DES CORSAIRES » et « SUPER JACKPOT »

La participation au jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « LE TRÉSOR DES CORSAIRES » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 0,50€ et se décompose comme suit :

- 0,47€ pour le jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « LE TRÉSOR DES CORSAIRES », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES »

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,47 €.

Article 4
Lots du jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	5 000 €	10 000 €
3 lots de	100 €	300€
3 000 lots de	20 €	60 000€
31 000 lots de	5 €	155 000€
155 800 lots de	1 €	155 800 €
238 900 lots de	0,5 €	119 450€
428 705 lots formant un total de		500 550 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « LE TRÉSOR DES CORSAIRES »

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 0,5€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille composée de trois lignes et cinq colonnes.

5.3. Le joueur clique sur le bouton « GO » pour faire apparaître l'ensemble des symboles composant la grille de jeu du « JEU 1 ».

5.4. Si le joueur collecte trois personnages identiques gagnants à l'issue du tirage au sort du « JEU 1 », il accède au « JEU 2 », dont l'issue est, dans tous les cas, gagnante. Seule la collecte de trois personnages identiques gagnants permet d'accéder au « JEU 2 ».

5.5. Dans le « JEU 2 », le joueur remporte la somme associée aux trois symboles identiques gagnants qui apparaissent, tel que figurant en bas de l'écran du « JEU 2 ».

5.6. Les symboles gagnants apparaissent en couleur tandis que les autres symboles, grisés, sont perdants. Dans le « JEU 2 », trois symboles identiques gagnants apparaissent nécessairement.

5.7. Si le joueur collecte trois coffres, au « JEU 1 » ou au « JEU 2 », il remporte 5 000 €, tel que mentionné en bas de l'écran de jeu.

5.8. Si un symbole « EXTRA » apparaît dans la grille de jeu du « JEU 1 », le joueur obtient un lancer supplémentaire. L'étape « EXTRA » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une prolongation de l'acte de jeu du joueur avant la révélation de son unité de jeu. Les étapes mentionnées aux sous-articles 5.3 à 5.7 se répètent.

5.9. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 25 avril 2018,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI